



Foire aux Questions (FAQ)

Retrouvez les réponses à quelques questions pratiques.

-
-
- |
-

Où me procurer un extrait K-bis ?

Peut-on régler les prestations de la CCI en ligne ?

Où se procurer un n° de TVA Intracommunautaire ?

Comment éviter l'arnaque des annuaires professionnels ?

Où me procurer une convention collective ?

Comment créer une association ?

Où me procurer un extrait K-bis ?

Seul le Greffe du Tribunal de Commerce délivre l'extrait K-Bis.

Pour les contacter :

Greffe du Tribunal de Commerce de Bourg-en-Bresse

3 Place Goujon

Palais de Justice

CS 50317

01011 Bourg-en-Bresse

Contact : 04 74 32 00 03 - www.greffe-tc-bourgenbresse.fr

Horaires d'ouverture : de 9h-12h et de 14h-16h

Horaire standard téléphonique : de 9h à 12h

Peut-on régler les prestations de la CCI en ligne ?

Le paiement en ligne (achat de fichier, formalités...) n'est toujours pas disponible.

Où se procurer un n° de TVA Intracommunautaire ?

Le service des impôts des entreprises du centre des finances publiques de Bourg-en-Bresse (SIE)

Pour les contacter :

Services des Impôts des Entreprises

5 rue de la Grenouillère

BP 60407

01012 Bourg-en-Bresse

Contact : (Tel) 04 74 45 86 00 - (Fax) 04 74 45 86 83

Horaires d'ouverture : de 8h30 à 12h (du lundi au vendredi) et de 13h30 à 16h (du lundi au jeudi)

Comment éviter l'arnaque des annuaires professionnels ?

Quel recours ? Vous pouvez saisir la Direction Départementale de la Cohésion Sociales et de la Protection des Populations (DDCSPP). Un numéro a également été mis en place par le ministère de l'intérieur.

Info escroqueries : 0 811 02 02 17

Devant les multiples sollicitations commerciales par courrier, fax ou mail, pas facile de détecter les pièges. Fausses factures, attribution de numéros de TVA bidon, registres d'immatriculations frauduleux... Les arnaques sont nombreuses.

Autre pratique répandue : les propositions d'insertion dans un annuaire professionnel. Vous recevez un document s'apparentant à une demande de renseignements ou de vérification de vos coordonnées, à retourner signé. Il s'agit en fait d'un bon de commande pour une insertion dans un annuaire à un prix exorbitant.

La présentation est généralement ambiguë et l'engagement peu visible (mention en bas de page). les professionnels qui retournent ce type de formulaire sont ensuite harcelés pour effectuer les paiements. Dans la plupart des cas, ces sociétés sont implantées à l'étranger pour éviter les poursuites. Elles procèdent à des envois en très grand nombre*.

Retrouvez aussi toutes nos [Alertes & Vigilances](#).

*Source : www.haute-savoie.cci.fr

Où me procurer une convention collective ?

Vous pouvez vous procurer le texte d'une convention collective nationale :

- en la téléchargeant gratuitement sur www.legifrance.gouv.fr
- en achetant une version papier auprès de la [Documentation française](#)
- auprès de l'Unité Territoriale :

Direction Régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'Emploi de l'Ain - DIRECCTE
Quartier Bourg Centre
34 avenue des Belges
CS 70417
01012 Bourg-en-Bresse Cedex

Contact : (Tél) 04 74 45 81 39 - (Fax) 04 74 45 33 52 - www.rhone-alpes.direccte.gouv.fr ou www.direccte.gouv.fr

Horaires d'ouverture

: Le lundi de 13h30 à 16h15.

Contactez l'accueil pour obtenir les horaires d'ouverture des différents services : du mardi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h15.

Comment créer une association ?

L'inscription se fait auprès du Greffe des Associations de Bourg-en-Bresse.

Pour les contacter :

Direction départementale de la Cohésion Sociale de l'Ain
9 rue de la Grenouillère
CS 60425
01012 Bourg-en-Bresse Cedex

Contact : (Tél) 04 74 32 55 35 - (Fax) 04 74 32 55 09

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 11h45

Contactez la CCI de l'Ain

Tél. : 04.74.32.13.00

cci@ain.cci.fr

URL source: <https://www.ain.cci.fr/foire-aux-questions-faq-0>